



COMITE NATIONAL DE SUIVI DE L'ACCORD FORMATION

Réunion du 1^{er} mars 2011

Déclaration de la délégation CGT

Mesdames, Messieurs,

L'enjeu de la formation est stratégique dans notre entreprise, car au-delà de maintenir un haut niveau de sécurité des circulations, il permet également le dimensionnement à long terme de notre appareil de production.

Le domaine traction n'échappe pas à cette règle.

La formation de conducteur est directement liée à la quantité de travail à assurer, or la charge de travail varie et l'exercice est souvent périlleux lorsqu'il est réalisé à court terme. Ce fait conjugué à une politique de productivité importante entretient un manque d'effectif criant dans la filière traction. Le recours à une politique de mobilité organisée autour du détachement du personnel, n'est ni une solution durable ni un gage d'efficacité. Trop souvent, nous voyons des établissements traction en déficit recevant des conducteurs en détachement alors que ces mêmes établissements détachent des conducteurs pour assurer des missions sur des UO ou des établissements voisins.

Cette situation est dénoncée par la CGT à tous les niveaux de la direction et conforte les ADC dans un mécontentement légitime.

En effet, ceux-ci se voient refuser des congés, les mutations ne sont pas accordées, la formation continue se fait à minima et les conditions de travail et de vie sont dégradées. Cela débouche sur des conflits durs pour obtenir des mises en stage supplémentaires à celles qui sont prévues et des embauches. Nous assistons donc à des réajustements permanents, des plans de formations qui saturent les unités de formation traction et ne règlent pas immédiatement le sous-effectif en établissement, car comme vous le savez le délai entre la mise en stage d'un agent et sa réussite à l'examen est incompressible et représente entre 6 et 14 mois.

La posture récente du domaine traction qui a consisté à réduire, de façon unilatérale, le contenu et la durée de formation des CRML est une ineptie et nous tenons une nouvelle fois à exprimer le désaccord de la délégation CGT dans le cadre de ce comité de suivi.

En ce qui concerne le document que vous nous avez soumis, la CGT estime qu'il est incomplet.

- ✓ Dans la fiche n°4 « métiers fonctions et activités », vous ne faites pas apparaître le conducteur de Tram TRAIN, qualification TA grade CRTT.
- ✓ Lorsque plus loin, vous reprenez la description des activités, il manque des précisions afin de faire une distinction entre les activités des Conducteurs de ligne et un Conducteur de manœuvre et de lignes locales.
- ✓ Typologie des circulations, parcours, vitesse limite etc.... sont autant d'éléments qui doivent apparaître afin de lever tous doutes et interprétations possibles.
- ✓ À ce titre, les définitions qui sont mentionnées dans le dictionnaire des filières et les textes de la négociation métiers de décembre 2004 sont une base de travail qui doit permettre de donner les précisions indispensables aux différents contours des métiers de conducteurs.

- ✓ Sur l'habilitation initiale et le renouvellement de celle-ci, le document doit prendre en compte les dispositions nouvelles liées à la mise en place de la licence de conducteur.

La délégation CGT vous demande donc de prendre en compte ces remarques dans la rédaction du dossier de renouvellement du titre ferroviaire d'Agent De Conduite présenté au Comité de suivi National Certification Professionnelle.

Concernant la situation sur l'examen de la qualification E :

Il y a quelques mois, en juillet 2010, lors d'une réunion nationale sur le suivi de l'accord formation, nous avons interpellé la Direction concernant le respect de l'esprit et de la lettre des modalités du nouvel examen.

La position de la CGT étant de s'opposer au déclassement d'emplois de E vers D, de répondre aux besoins de techniciens et de managers à la qualification E ayant une base professionnelle solide et d'offrir une promotion interne accessible avec un dispositif d'acquisitions professionnelles adapté.

Nous avons demandé des mesures pour améliorer l'organisation, le déroulement des épreuves et les CRV (Comité Régional de Validation) pour les acteurs du nouvel examen (organisateurs, candidats, DPX, examinateurs, comité de validation,...). Nous avons demandé aussi plus de transparence et d'équité. Toutes ces mesures ayant pour but de garantir l'égalité de traitement entre les candidats et un niveau de sortie de formation solide.

Il règne, pour le moins, une certaine confusion dans les Branches, les régions et les établissements d'un point de vue RH/Métiers due aux baisses incessantes des moyens. A l'évidence, la priorité, pour la direction, est au rétrécissement des budgets, au dégagement de "cash flow" et non à la formation et la promotion interne. Les structures qui s'occupent des formations sont en pleine crise d'instabilité.

Il y a une impérieuse nécessité pour la direction à prendre la formation beaucoup plus à cœur pour progresser.

Les acteurs formation ont bien du mérite, car ils œuvrent pour la formation à grand peine, cernés de dysfonctionnements, pris dans le tourbillon incessant des restructurations.

Comment les cheminots peuvent-ils réellement espérer faire entendre leurs souhaits en matière de formation, d'épanouissement personnel et professionnel, de déroulement de carrière ?

Comme beaucoup de nos valeurs, le nouveau dispositif est malmené par les décisions organisationnelles et managériales.

Alors que de nombreux collègues titulaires de l'examen restent sans poste malgré nos interpellations nombreuses et répétées, des Directions souhaitent modifier la formation de la 2^{ème} partie de l'examen. La CGT et son UFCM ont, depuis plusieurs exercices, alerté les Directions sur les problèmes récurrents et proposé des solutions de nature à régler, sur le fond et sur la forme, les écueils que les observateurs avisés connaissent parfaitement. Nous avons formulé plusieurs propositions pour conjuguer efficacité sociale, performance industrielle et qualité de service aux usagers. Aucune n'est prise en considération, ce qui prouve votre conception et le niveau de sincérité que la Direction accorde au dialogue social. Dans le même temps, la nature, le contenu et le sens des missions ont amené de nombreux collègues à ne pas s'engager et poursuivre dans un processus dont les perspectives ouvraient à plus de difficultés, voire de souffrances, que de satisfactions.

Même si nous déplorons et combattons tant les difficultés organisationnelles que certains comportements, la CGT ne remet pas en cause la structuration de l'examen, mais milite pour son amélioration.

La formation, le déroulement de carrière sont des préoccupations majeures des cheminots. L'entreprise a un besoin important de techniciens et de dirigeants de proximité issus du terrain.

Pour la CGT, outre son rôle promotionnel que l'on doit renforcer, il doit donner à leurs titulaires de solides bases techniques pour tenir toute la palette des métiers visés.

L'accès aux qualifications de l'encadrement doit équilibrer mieux les épreuves entre management et technique et en prenant garde à l'égalité de traitement et à la rigueur organisationnelle par la présence active des délégués de commission.

Ne comptez pas sur la CGT, signataire de l'accord national formation, pour accepter un détournement de l'esprit et de la lettre.

Nous vous demandons donc de revoir votre copie pour qu'elle soit conforme au cadrage national, qu'elle soit plus précise en terme professionnel et que les moyens alloués aux formations soient conformes à la volonté exprimée en terme de rééquilibrage managers / techniciens.

Concernant les thématiques et la méthodologie du REX de l'accord 2008 :

Une première remarque, le report de cette réunion finalement était une bonne chose, puisqu'il a permis que nous ayons en amont un document. Par contre, son intitulé nous semble erroné.

En effet, à deux reprises, vous écrivez qu'il s'agit d'une « *méthodologie proposée* ». Cette formulation nous semble largement erronée. Le terme « *proposée* » sous-entend que cette méthodologie peut être discutée, et nous pensons que ce Comité aurait été le lieu approprié pour cela. Or, nous constatons que « l'affaire est bouclée ».

Les questionnaires ont été élaborés unilatéralement (et même si la réunion avait eu lieu le 10 février, il en aurait été de même), la date de retour des questionnaires est passée, les entretiens ou groupes d'échanges ont eu lieu... Nous n'admettons pas cette situation. Nous pensons aussi que d'autres documents auraient dû être transmis en amont de cette réunion.

C'est le cas de l'analyse tant quantitative que qualitative des résultats du questionnaire de la Région de Paris Rive Gauche. Des résultats dont nous avons pu avoir connaissance, qui sont inquiétants et qui auraient mérités un débat ici en plus de celui qui a eu lieu en Comité de suivi régional.

Je vous remercie de votre attention.